

Le nouveau **Afrique**

90 MARS 2016

Un regard positif sur l'Afrique

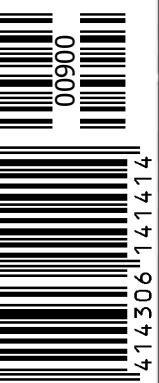
Magazine d'information et d'analyse politique, économique, sociale, sportive et culturelle



ÉCONOMIE

CONGO BRAZZAVILLE

DES APPELS D'OFFRES POUR CINQ BLOCS PÉTROLIERS MARITIMES



#90 / MARS 2016 / MENSUEL
2000 CFA / 2000 FC / 5 USD / 3,00 €
WWW.LENOUVELAFRIQUE.NET

POLITIQUE

ORGANISATION DES
ÉLECTIONS

L'AUTORITÉ ÉLECTORALE À L'ÉPREUVE
DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE

SOCIÉTÉ

SMART AFRICA

UN PROJET POUR INTERCONNECTER
L'AFRIQUE

ÉCONOMIE

MAROC

LE PLUS GRAND COMPLEXE À ÉNERGIE
SOLAIRE CONCENTRÉE

**LES NEWS
DU NET**



SOURIEZ.

 economy

Laissez-vous tenter par notre cuisine
qui ravit petits et grands.

brusselsairlines.com
ou votre agence de voyages.





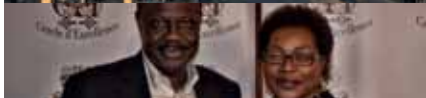
Par Daouda Émile Ouédraogo

RESTER DEBOUT... MALGRÉ TOUT

Une guerre invisible se mène dans le monde. Partout, il y a des morts. Partout, des vies s'effondrent lorsqu'on ne s'y attend pas. En Europe, aux États-Unis, en Afrique, c'est la désolation. On a l'impression que le monde s'arrêtera de tourner. On a l'impression que le soleil n'apparaîtra plus dans le ciel. Lorsqu'on sort de chez soi le matin pour la quête de la pitance quotidienne, on ne sait pas si l'on reverra les siens à notre retour. Quel monde ! Quelle psychose ! La menace est devenue permanente. Dans ce genre de situation, la meilleure des attitudes à adopter est de vivre avec cette menace. Il faut l'ignorer. Il est clair que lorsqu'on vit avec une menace, elle crée et freine notre élan vers ce qui doit mobiliser notre attention : notre développement, notre épanouissement. Pour y faire face, il sied d'extérioriser notre peur. Car, la peur de l'échec mène à l'échec. Avoir peur de la peur conduit à jeter l'éponge face au combat pour le développement. Les africains doivent relever la tête afin de relever les défis sécuritaires du XXI^e siècle. Pour y parvenir, la première des défenses est l'attaque. Et les premiers attaquants de la lutte contre les différentes sortes de menace, c'est la jeunesse. La première des armes, c'est l'information. Une jeunesse consciente, prête à faire remonter les informations à qui de droit est la clé pour une vraie sécurité dans les États. La jeunesse doit s'informer et partager l'information. Il n'y a pas de victoire sans renseignements fiables et précis. Les plus grandes victoires ont été remportées grâce à la bonne gestion des informations sur l'ennemi. Dans cette logique, qui mieux que la jeunesse est au contact des réalités quotidiennes de nos États ? Les jeunes doivent être les premiers défenseurs de nos États. Surtout, pour la jeunesse africaine en proie aux incertitudes du lendemain ; assaillis par de multiples questionnements sans réponses ou avec des réponses insuffisantes. La jeunesse, fer de lance des économies, a son rôle à jouer dans l'évolution du monde en général et, de l'Afrique en particulier. Elle ne doit plus avoir peur d'aller au charbon. Un jeune se bat pour vaincre plusieurs adversités qui ont pour noms le chômage, la délinquance, la malhonnêteté et l'oisiveté. La délinquance, le chômage et toutes sortes de menaces en Afrique doit être combattu avec la vigueur des jeunes. Aujourd'hui, si les jeunes sont les « sans-emploi » en majorité, c'est une honte. Honte pour nos gouvernants mais surtout, honte pour la jeunesse

elle-même. Jeunesse est synonyme d'initiative. Et, cette initiative se conjugue avec détermination et sens de la créativité. L'Afrique a besoin de tous ces fils pour se construire et rester debout. Elle a besoin des bras valides, des cerveaux, de l'intelligentsia de tous ses fils et filles assoiffés d'un monde meilleur, d'un monde où il fait bon vivre. Cela est possible. À condition que toute la jeunesse africaine dans son ensemble et, chaque jeune pris individuellement, se fixe des objectifs spécifiques et réalisables. Par-dessus tout, que chaque jeune s'entoure d'un mental de fer et d'un courage d'acier pour transformer les difficultés en avantages et les problèmes en solutions. Il faut se mettre avec courage et abnégation sur le chemin de la recherche de l'épanouissement. Un épanouissement guidé par la soif de la vérité et la quête du savoir. L'Afrique a besoin de la force de ses bras valides. Elle a besoin de l'abnégation de sa jeunesse. Un proverbe disait que « la force c'est de pouvoir regarder la douleur en face, lui sourire et continuer à se tenir debout malgré ses coups ».

SOMMAIRE



- 6 POLITIQUE**
ORGANISATION DES ÉLECTIONS
L'AUTORITÉ ÉLECTORALE À L'ÉPREUVE DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE
- 8 RETRAITES DES PARLEMENTAIRES ET MINISTRES AU MAROC**
UN FAVORITISME INSOUTENABLE
- 10 ÉCONOMIE**
CONGO BRAZZAVILLE
DES APPELS D'OFFRES POUR CINQ BLOCS PÉTROLIERS MARITIMES
- 12 ÉMERGENCE**
LA CLASSE MOYENNE AFRICAINE
- 14 FORTUNES AFRICAINES**
CES PHILANTHROPES AFRICAINS...
- 16 GUINÉE**
5 MILLIARDS DE DOLLARS POUR LA MINE DE BAUXITE DE SANGARÉDI
- 18 GUINÉE-CONAKRY**
UNE PUISSANCE ÉNERGÉTIQUE EN 2020 ?
- 20 MAROC**
LE PLUS GRAND COMPLEXE À ÉNERGIE SOLAIRE CONCENTRÉE
- 22 NIGERIA**
MÉGAPROJET ÉLECTRIQUE EN PHASE DE DÉCOLLAGE ?
- 24 PROMOTION DES RÉUSSITES AFRICAINES EN EUROPE**
LE CERCLE D'EXCELLENCE RÉUSSIT SON PARI À BRUXELLES
- 28 AFRIQUE**
TERRE D'OPPORTUNITÉS

Le nouvel Afrique
Le regard positif sur l'Afrique

Mensuel d'informations
Un regard positif sur l'Afrique

MISSION STATEMENT

La direction du magazine Le nouvel Afrique porte l'Afrique dans son cœur et est désireuse de rassembler dans ce mensuel d'informations des nouvelles positives sur l'Afrique. Le nouvel Afrique se veut une porte d'entrée vers l'Afrique en offrant une information responsable et objective sur ce continent. Les sujets (politiques, sociaux, économiques, sportifs et culturels) abordent des thèmes sensibles, tout en conservant néanmoins, une perspective positive. Le sous-titre du nouvel Afrique est 'Un regard positif sur l'Afrique'.

Directeur de publication : Cyrille Momote Kabange

Rédacteur en chef : Daouda Emile Ouedraogo

Éditorialiste : Cyrille Momote Kabange

Comité rédactionnel : Daouda Emile Ouedraogo, Alexandre Korbéogo, Anthony Vercruisse, Karim Traoré, Cyrille Momote Kabange, Mouhamadou Moustapha Thiam, Alain Traoré, Jamil Thiam, Jamal Garando, Yves Makodia Mantséka, Innocent Ebodé, Souleymane Kanazoé, Noël Kodja, Hicham El Moussaoui, Szymon Jagiello

Photographie : bruocsella.be, Maxime Devaux, Ronald Devaux, Afrikavision, Paul Weinberg, Magharebia, NASA Johnson, gov.za, saphon, UNCTAD, Jamey Stillings, WinterCity296, Kate, Tomas Castelazo, Brussels Airlines, Day Donaldson, makeroadssafe, Rod Waddington, World Economic Forum, FDaburon, Veni Markovski

Couverture : STS067-703D-090 Kinshasa, Zaire; Brazzaville, Congo Mars 1995
Photographie infra-rouge montrant le fleuve Congo. Kinshasa (République démocratique du Congo) et Brazzaville (Congo) sont situées au sud-ouest et au nord-ouest sur les berges du fleuve. Par NASA Johnson – CC BY-NC 2.0

Layout : bruocsella.be / bruocs@gmail.com



30 LES NEWS DU NET

SPORT

36 PARTENARIAT FRIENDLY FOOT ET BX BRUSSELS
UN 2^E TOURNOI DE PROXIMITÉ À ST-JOSSE POUR LES ENFANTS

PUBLI-REPORTAGE

38 3^E ÉDITION DE BIKE FOR AFRICA
DES EMPLOYÉS DE BRUSSELS AIRLINES PÉDALENT POUR LA BONNE CAUSE

40 ÉCHOS DU CONTINENT

SOCIÉTÉ

42 13^E JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'EXCISION
UN PHÉNOMÈNE DANGEREUX ET RÉTROGRADE

44 LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION
BILL GATES ET ALIKO DANGOTE UNISSENT LEUR FORCE

46 MAROC
CARTE RAMED : COUVERTURE MÉDICALE GRATUITE OU CHÈQUES EN BOIS ?

48 SMART AFRICA
UN PROJET POUR INTERCONNECTER L'AFRIQUE

ADMINISTRATION & PUBLICITÉ

Directeur Général : Mahamat Haroun

Directeur Adjoint : Christel Kompany

Direction Commerciale : A.S.C. sprl

COMMUNICATION, PUBLICITÉ & VENTE

Directeur Commercial : Nadjim Haroun



Le LNA est une publication de l'asbl Friendly Foot

www.friendlyfoot.be

SIÈGE SOCIAL

Boulevard de smet de naeyer 39

1090 Bruxelles

Belgique

E-mail: info@lenouvelafrique.net

Site web: www.lenouvelafrique.net



ORGANISATION DES ÉLECTIONS L'AUTORITÉ ÉLECTORALE À L'ÉPREUVE DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE AU SOMMET DE L'ÉTAT.

Par Noël Kodja

En se basant sur l'expérience démocratique des pays francophones subsahariens, Mohamed Madi Djabakaté publie en 2015 chez L'Harmattan *L'autorité électorale à l'épreuve de l'alternance démocratique au sommet de l'État*, une appréciation de la place des Organes de Gestion des Élections (OGE) dans le processus démocratique en Afrique. Ces OGE, appelés encore CENI, CNE, CEI... sont-ils réellement indépendants dans l'organisation des élections, comme le stipule leur nom ? Une interrogation à laquelle tente de répondre l'auteur en se fondant sur deux argumentaires. Repères des OGE en Afrique francophone.

Nelson Mandela par Paul Weinberg – CC BY-SA 3.0

Considérées comme pilier et garantie de la démocratie, mais aussi comme baromètre de la légalité et de la légitimité des institutions de la République, les élections peuvent être également source de conflits. Les mauvais découpages électoraux ont créé des majorités artificielles par opposition aux majorités électorales qui devraient sortir des urnes. Aussi remarquait-on une indépendance et une autorité relatives des commissions électorales car financées par l'État. Pour gagner les élections, on se préoccupe de contrôler les CENI comme on l'a constaté au Togo en 1998 et en Côte d'Ivoire en 2010 : « Avant Gbagbo Laurent, Gnassingbe Eyadema [avait] failli être victime du CNE dont le contrôle lui échappait » (p.29). Et cela à cause des compositions partisans des OGE ne pouvant fonctionner comme des organes collégiaux. Aussi, voit-on certains OGE modifier progressivement leur cadre légal comme la CENA au Bénin qui a vu au fil des années sa composition changer arbitrairement. Madi Djabakaté remarque que « la politisation préjudiciable à la légitimité de la CENA s'est étendue à ses démembrements et aux agents des bureaux de vote » (p.36). Il en est de même pour la Côte d'Ivoire où l'alliance RHDP a donné une CEI taillée sur mesure qui a favorisé Ouattara en 2015. À part le Sénégal qui essaie d'expérimenter un OGE fondamentalement apolitique, presque tous les pays francophones ont des CENI composées en général de membres nommés sur des bases discrétionnaires, ne respectant pas les critères fixés par la loi.

Avoir les moyens de leur autonomie

Mais les difficultés de fonctionnement de ces OGE ne se limitent pas seulement à leur composition. Autonomes et indépendants sur le papier, ils n'ont pas souvent les moyens financiers de leur politique. Les processus électoraux sont entravés par les difficultés financières qui bloquent parfois l'organisation des élections. L'auteur cite l'exemple de la RD Congo au sujet des législatives du 29 novembre 2011 : « Initialement évalué à 766.715.450 USD, le budget a été dépassé et la CENI a eu à demander des ralonges » (p.42). Il pense que l'indépendance est synonyme de cherté pour les processus électoraux : il faut des indemnités aux membres des commissions pour éviter la corruption. Malheureusement, les élections en Afrique demandent énormément d'argent jusqu'à dépasser les budgets prévus initialement. Aussi l'apport de la

communauté internationale devient nécessaire. L'organisation des élections devient un problème majeur des OGE, surtout que le coût augmente d'année en année. Au Bénin, « le budget de la CENA a augmenté de la manière suivante (...) Élections présidentielles de 1996 ont coûté 1.704.115.300 FCFA ; celles de 2001 ont nécessité 6.832.780.000 FCFA ; et celles de 2006 ont englouti 12.285.786.000 FCFA » (p.44). Plusieurs pays ont invoqué les difficultés financières pour revoir le cadre légal des élections (scrutin à deux tours remplacé par des élections à un seul tour). À propos de l'indépendance des OGE, leurs compétences sont limitées exclusivement au cadre strict de l'organisation des élections. Ils sont exclus des contentieux électoraux dont le cadre des règlements est aléatoire car impliquant des acteurs nationaux qui décident légalement ou politiquement. Tous les pays francophones ont introduit les OGE dans leur constitution (Conseil constitutionnel ou Cour constitutionnelle). Parfois, CENI et institutions constitutionnelles s'opposent pour proclamer des résultats électoraux. L'auteur nous rappelle les exemples du Togo et de la Côte d'Ivoire. Considérant ces situations, on peut dire que les OGE, dans leur configuration actuelle, ne maîtrisent pas encore le « service électoral ». Mais malgré quelques difficultés, l'on note un certain progrès dans le renforcement des OGE sur le continent.

Des innovations émergentes pour les OGE

Au niveau de l'intégrité électorale, on remarque actuellement une correction progressive des lacunes qui surviennent au fil des élections. Si cela est concrétisé au niveau des États de l'Afrique de l'ouest, ce n'est pas le cas en Afrique centrale où des pays comme le Burundi, la RD Congo et le Congo Brazzaville ont du mal à mettre en place des véritables OGE, gage d'une véritable démocratie. Depuis les premières élections de la décennie 1990, il y a, au niveau des OGE, une évolution concernant l'aménagement constant des cadres légaux. On vise une amélioration de l'intégrité électorale avec les nouvelles procédures de recrutement. Des OGE ont tendance à aller vers une autonomie par rapport à l'administration de l'État tout en réaffirmant leur compétence en matière électorale. Pour Madi Djabakaté, « le Droit Électoral de la plupart des États africains a évolué depuis des années 90 et constitue en règle générale une base adéquate pour organiser des élections et des référendums démocratiques » (p.84). Il cite quelques pays

comme le Sénégal, le Togo, la Guinée, le Mali, le Cameroun, le Burkina-Faso et la RD Congo pour le travail effectué au niveau des CENI. Dans ces innovations émergentes, l'auteur note un renforcement technique des OGE qui sont désormais permanents et pouvant recruter des techniciens avec un statut de fonctionnaire comme au Burkina-Faso et à Madagascar. Certains OGE permanents sont maintenant à l'abri des influences politiques et du temps.

Cet essai constitue un travail fouillé sur l'alternance en Afrique francophone basée sur des élections que les OGE devraient maîtriser. Une contribution à la bonne gouvernance politique au sommet de l'État que devraient prendre en compte les politiques et les décideurs des OGE.

RETRAITES DES PARLEMENTAIRES ET MINISTRES AU MAROC UN FAVORITISME INSOUTENABLE

Par Hicham El Moussaoui, librafrique.org

Suite à l'impair commis par la ministre déléguée chargée de l'eau dans le gouvernement Benkirane, lors d'un talk show du 15 décembre 2015, qualifiant les 745€ mensuels touchés par les parlementaires au titre de leurs pensions de retraites de « deux sous », une grosse polémique s'est déclenchée au sujet de la générosité des retraites accordées aux parlementaires et aux ministres dans un pays où le salaire minimum est de 210€. Certains parlementaires, ont annoncé vouloir renoncer à leurs retraites, d'autres y tiennent et appellent même à les augmenter, quant aux citoyens ils veulent leur abrogation. À qui faut-il donner raison ?

Concernant ceux qui voudraient renoncer à leurs retraites, je pense que quelle que soit la sincérité de leurs intentions, ils devraient s'abstenir. Pour la double raison que, d'une part, l'on ne peut pas régler le problème de la rente par de l'aumône, et d'autre part, pour que l'on ne crée par une nouvelle vague sur laquelle pourraient surfer certains politiques opportunistes. Quant à ceux qui s'y accrochent, ils doivent savoir que leurs retraites sont une sorte de rente politique. Vraiment ?

Certes, le système des retraites des parlementaires relève du régime obligatoire (loi 53.99), et il est tout à fait légitime que tout citoyen ayant travaillé et cotisé ait le droit à une retraite. Néanmoins, le régime des retraites pour les parlementaires et les ministres contient des relents de rentes de situation, car il n'y a pas de proportionnalité entre leurs cotisations et les pensions perçues sans oublier les conditions d'en bénéficier. En effet, alors que certains fonctionnaires et employés devraient cotiser entre 20 et 30 ans pour avoir une pension de 5000 dhs, il suffit qu'un parlementaire cotise 2900 dhs par mois pendant cinq ans (durée de son mandat), pour qu'il perçoive une retraite de 5000 dhs à vie, et ce dès la fin de la législature. En faisant un petit calcul, et en prenant le cas d'un seul mandat, un parlementaire cotisera le montant de 174 000

dhs sur l'ensemble de la législature. Une mise qu'il pourra récupérer rapidement au bout de 3 ans après la fin de son mandat puisqu'il profitera de 5000 dhs de pension par mois. Cela signifie une seule chose : le parlementaire retraité continuera à être entretenu par le contribuable pour le restant de sa vie. Autrement dit, il bénéficiera d'une rente car la période de cotisation est infime devant celle du versement de la pension. Cela donnera lieu à des situations coquasses à l'image d'un jeune qui réussira à décocher un siège à 25 ans, il aura sa retraite de 5000 dhs à 30 ans (1.000 DH par année passée au Parlement).

Iniquité dans la durée de cotisation

Au-delà de l'iniquité dans la durée de cotisation par rapport à d'autres fonctionnaires ou d'autres employés du privé, le déblocage de la pension à la fin de législature pose un sérieux problème. En ce sens, que ça remet en cause le principe de retraite qui vient financer les besoins de quelqu'un d'inactif. Or, avec le système actuel les parlementaires pourraient facilement cumuler leurs retraites et les revenus des autres activités qu'ils exerceront à la fin de leurs mandats. Dès lors, la retraite devient un revenu indu, une

rente en quelques sortes. Pour rappel, dans les autres systèmes parlementaires étrangers, la retraite est servie aux anciens parlementaires à l'âge du départ légal à la retraite à 60 ou 65 ans, selon les pays.

Ce qui est encore plus étrange est la retraite versée aux ministres qui bénéficient de pensions pouvant aller jusqu'à 39 000 dirhams par mois (au cas où ils n'ont plus de revenu après leur mandat), même s'ils ont passé seulement un mois et ont démissionné par la suite. Dans le cas contraire, il suffit qu'ils justifient que la somme de leurs revenus, après avoir quitté leur fonction, ne dépasse pas les 39 000 dhs, pour qu'ils reçoivent le différentiel. Ainsi, si un ancien ministre justifie qu'il dispose d'un revenu de 15000 dhs, l'État lui versera un complément de 24 000 dhs. Et à la fin de chaque année, ils ont droit à un bonus de 7 000 dirhams s'il s'avère, d'après les enquêtes du ministère des Finances, qu'ils ont bien payé leurs impôts et leurs charges sociales.

Garantir un niveau de vie décent

D'aucuns rétorqueront que ce système a été concocté par Feu Hassan II pour prémunir les ministres contre la pauvreté et leur garantir un niveau de vie décent. C'est un faux argument



car, d'une part, l'on sait bien qu'il s'agissait d'un cadeau donné aux ministres dans le cadre de marchandages politiques à l'époque, et d'autre part, la totalité de nos ministres ne sont pas dans le besoin. Et même si l'on veut faire dans le social, il n'y a qu'à examiner au cas par cas au lieu de fixer une telle règle générale. Quant à l'objectif d'inciter les ministres à bien faire et ne pas succomber à la tentation de la corruption, c'est raté car que ce soit dans le passé ou aujourd'hui, les cas où les ministres sont associés à des scandales ou ont fait preuve de mauvaise gestion sont légion. Pis encore, des voix affirment que les pensions que touchent les ministres sont illégales, arguant qu'elles n'ont jamais été publiées au Bulletin officiel. Or, tout texte qui n'a pas fait l'objet d'une publication au BO est nul et non-avenu.

Enfin, rappelons que le régime de retraites des parlementaires est un système par répartition, à prestations définies, ce qui signifie que la pension forfaitaire et viagère versée aux parlementaires retraités est financée en principe pour moitié par les cotisations des parlementaires actuels, et l'autre moitié est financée par l'État, comprenez les impôts des contribuables. Or, l'examen de la situation financière de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA),

qui gère la retraite des parlementaires, montre qu'elle est au bord de la faillite. En 2014, elle a versé aux 730 parlementaires des retraites se chiffant à 56,87 millions dhs, alors que leurs cotisations n'étaient que de 38,58 millions dhs, soit un déficit de 18 millions dhs. Cela signifie tout simplement que c'est le contribuable qui finance pour l'instant une partie de la retraite des parlementaires. Et bientôt en 2023, les contribuables auront à payer tout pour entretenir les anciens parlementaires et ministres car la CNRA sera en faillite et incapable de verser les pensions.

Indignation populaire justifiée

Il ressort de cette analyse que l'indignation populaire est totalement justifiée n'en déplaise à certains parlementaires et ministres. Le système de retraites actuel est générateur de rentes de situation, voire de discrimination et d'injustice sociale. Il est outrageusement inéquitable quand on voit le traitement réservé aux autres catégories socioprofessionnelles, et surtout quand le chef du gouvernement cherche à imposer sa réforme paramétrique qui va encore exacerber le sentiment d'iniquité et de discrimination, puisque ce sont encore les mêmes qui

devront payer. C'est la classe moyenne qui devra supporter la charge de la réforme des retraites, comprenez payer les erreurs des gouvernements passés dans la gestion des retraites. Il est inadmissible qu'aujourd'hui on demande à cette classe moyenne de cotiser plus pour avoir moins de retraites et en même temps être généreux avec les parlementaires, les ministres, les hauts gradés dans l'armée, les hauts fonctionnaires, etc. Certes, les parlementaires et les ministres ont droit aussi comme tout autre citoyen à leur retraite, mais l'on a besoin d'une mise à plat radicale de tous les systèmes de retraites pour rétablir l'équité : c'est-à-dire la proportionnalité entre la productivité et le salaire ; entre les cotisations et les pensions. La réhabilitation de l'équité, et non pas l'égalité, revêt un enjeu non seulement moral, mais économique car elle conditionne les incitations des individus à créer de la richesse, et aussi politique car elle conditionne la cohésion et la stabilité sociales, sans lesquelles tout système politique sera sur un siège éjectable...